

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 2

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

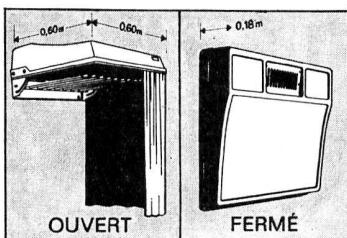
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HALVATIA



ARMOIRE SÈCHE-LINGE. 8 kg. de linge humide séchés entre 30 et 180 minutes suivant le nature du linge, dès Fr. 690.—.

Autres modèles pour gérances, salons de coiffure, hôtels, restaurants, cliniques, etc.



SEM SÉCHOIR ÉLECTRIQUE MURAL. Pour ceux qui manquent de place. Sèche 4 à 5 kg. de linge essoré entre 30 et 180 minutes selon la nature du linge. Dès Fr. 378.—.

HALVATIA

BON pour recevoir une documentation gratuite **HALVATIA**

Nom _____

Adresse _____

H _____

Importateur
pour la Suisse

Ch. BERSET

Valentin 60 b, 1004 Lausanne

2706 Tél. (021) 34 72 72

Bibliographies

Le plan directeur cantonal fribourgeois

Par arrêté du 17 juillet 1971, le Conseil d'Etat fribourgeois a créé un Office cantonal de l'aménagement du territoire pour établir le plan directeur cantonal.

Cependant, en 1968 déjà, le Conseil d'Etat a constitué une Commission consultative de 21 membres chargée de lui faire des propositions pour l'aménagement général du territoire. C'est donc dès cette date que des études ont été conduites en vue de réunir les données de base nécessaires à l'élaboration d'un plan directeur cantonal.

Le choix préalable

Dès sa création, la Section de l'aménagement du territoire a été appelée à faire un choix fondamental quant à l'orientation de son activité:

- d'une part, l'absence de plan d'aménagement postulatif en faveur d'une action immédiate basée sur une approche empirique;
- d'autre part, la rigueur scientifique et l'existence de statistiques éparses inciteraient à établir un inventaire des données pour avoir une vision objective de l'ensemble des composantes avant d'entreprendre des actions isolées.

C'est une solution de compromis qui a été retenue:

- afin d'éviter un développement anachronique des constructions, il était indispensable de faire démarrer immédiatement l'étude des plans locaux en recherchant cependant le maximum de souplesse pour ne pas compromettre la réalisation des plans régionaux;
- au niveau régional et cantonal, le second terme de l'alternative a été choisi.

Les études de base

Un premier travail a consisté en l'établissement d'un inventaire statistique par commune utilisable pour toute étude et à chaque niveau d'une intervention.

D'un autre côté, le premier rapport de l'Institut ORL sur les zones prioritaires était nettement défavorable au canton de Fribourg. Sur la base d'une subdivision du territoire national en huit régions de migrations quotidiennes, le rapport de l'Institut ORL dessinait le contour de régions d'aménagement classées selon un ordre de priorité, en fonction de deux critères:

- accroissement démographique 1950–1960,
- évolution du nombre des nuitées dans les principaux centres touristiques de 1952 à 1962.

Il apparut que cette étude devait être complétée et élargir le champ d'investigation trop restreint qui avait été retenu à l'échelle suisse.

Ainsi les critères suivants ont été analysés:

1. Les données naturelles: Institut de géographie de l'Université de Fribourg.
2. Les données démographiques: Institut des sciences économiques et sociales, Université de Fribourg.
3. Les données de l'emploi: Institut des sciences économiques et sociales, Université de Fribourg.
4. Les mouvements pendulaires: Office cantonal d'aménagement du territoire.
5. L'évolution de la construction: Office cantonal de statistique.
6. L'évolution du parc automobile: Office cantonal de l'aménagement du territoire.
7. Le développement touristique: Union fribourgeoise du tourisme.
8. Le réseau routier: Planification routière.
9. Les structures urbaines: Institut de géographie, Université de Fribourg.

Il faut relever la participation active de l'Université dans ces travaux. L'Institut de géographie et l'Institut des sciences économiques et sociales se sont attachés à être pratiques et à produire un travail utilisable à tous les niveaux, la rigueur scientifique n'en ayant pas souffert.

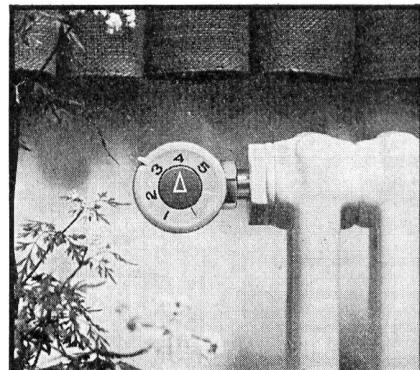
Les «Cahiers de l'Aménagement»

Il a paru opportun à la Commission consultative et au Conseil d'Etat que ces études soient publiées afin qu'elles ne servent pas uniquement d'outil de travail pour l'administration, mais aussi de document de référence pour tous ceux qui en auraient l'utilité - techniciens ou autorités - et de document d'information pour l'ensemble de la population.

C'est ainsi qu'a pris forme l'idée de la publication des «Cahiers de l'Aménagement», lesquels contiennent une synthèse de chacune des études réalisées et une reproduction des cartes principales¹.

¹ La parution des neuf cahiers prévus s'échelonnera jusqu'à fin juin 1972. L'ensemble des documents sera en vente au prix de souscription de **50 fr.** à l'Office cantonal de l'aménagement du territoire, Fribourg.

Equipez tous vos radiateurs de thermostats de radiateur Danfoss



Confort accru à frais de chauffage réduits.

Saviez-vous que vos frais de chauffage s'élèvent d'env. 6,5% par °C de surchauffage?

Avec les vannes manuelles usitées des surchauffages temporaires ne peuvent être évités et la conséquence en est que de la chaleur coûteuse s'échappe au dehors par les fenêtres ouvertes.

Le thermostat de radiateur DANFOSS entre en fonction avant qu'il ne soit trop chaud.

Le thermostat adapte la chaleur du radiateur au besoin momentané et pourvoit, à un degré près, au maintien exact de la température ambiante désirée.

Les thermostats de radiateur veillent à ce qu'il ne soit pas chauffé plus que nécessaire, de telle sorte qu'il soit tiré amplement profit des distributeurs gratuits de chaleur. De tels distributeurs de chaleur sont: la radiation solaire, l'éclairage électrique ou par bougies, tous les appareils électriques ainsi que toutes les personnes séjournant dans la pièce. Les thermostats de radiateur DANFOSS règlent en tout temps la température ambiante que vous avez ajustée et qui peut être différente dans chaque pièce selon son usage et le désir individuel. Pour ce confort vous payez une plus-value insignifiante qui se trouvera être amortie après tout au plus 2 périodes de chauffage par les économies réalisées sur les frais d'exploitation.

Consultez votre installateur!

Il est spécialiste et pourra vous informer exactement sur les avantages d'un réglage de température ambiante individuel.

WERNER KUSTER SA

Succursale de Lausanne: Rue de Genève 98

1000 Lausanne, tel. 021-250168

Siege principal: 4132 Muttenz 2/Bâle

Hofackerstrasse 71, tél. 061-421255

Succursale de Zurich, tel. 051-934054

**Relation avec la loi fédérale sur
l'aménagement du territoire**

Selon le projet de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les cantons seront tenus de déterminer les principes du développement futur de l'utilisation et de l'urbanisation de leur territoire sous la forme de plans directeurs cantonaux. Ainsi les études entreprises jusqu'ici dans le canton de Fribourg constituent la première partie, consacrée aux inventaires et aux analyses de ce plan directeur cantonal.

Renseignements commerciaux

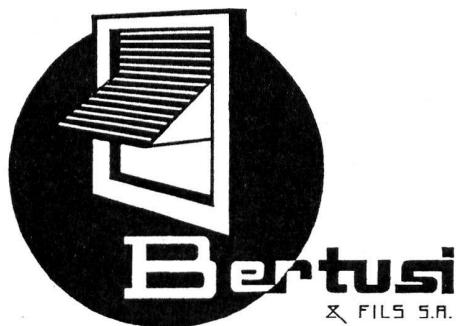
L'électricité — énergie thermique de l'avenir ?

La Maison Zent SA à Berne, en collaboration avec les Forces Motrices Bernoises SA, organisera, pour le 24 février 1972, une journée d'information sur ce thème. L'électricité en tant qu'énergie thermique est un sujet de brûlante actualité. Des conférenciers de valeur le développeront d'une manière objective et autorisée.

32

TAVELLI & BRUNO S.A. NYON
GENÈVE - LAUSANNE - PONT-DE-LA-MORGE

PRODUITS MÉTALLURGIQUES - APPAREILS SANITAIRES



**Manufacture de volets
à rouleaux et stores**

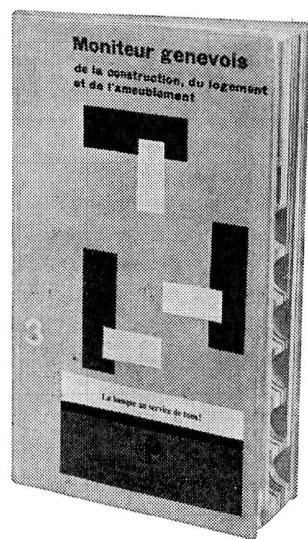
Stores FIBLEX

1053 CUGY (VD)

Fabrique
Tél. (021) 91 22 27

1200 GENÈVE

Rue Amat 7
Tél. (022) 32 19 22



Publication spécialisée, «Le Moniteur» apporte aux architectes, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, fournisseurs et agents immobiliers, une aide efficace. Ouvrage de documentation pratique, il fournit aux professionnels une multitude de renseignements indispensables

8^e édition du

Moniteur genevois

de la construction, du logement et de l'ameublement

Envoi sans frais moyennant paiement préalable de
Fr. 12.— au compte de chèque postal 12-13983